

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

.....

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **lundi 2 décembre 2024** à **20h00** dans la salle du Conseil communal

Art.1122-17 de la CDLD : "Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour."

L'ORDRE DU JOUR (1ère convocation) de cette assemblée est reproduit ci-après :

Séance Publique

01. Conseil communal – Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – Communication
02. CPAS – Démission de Madame la Présidente du CPAS – Prise d'acte
03. Elections communales 2024 – Validation du résultat du scrutin du 13 octobre 2024 – Communication
04. Conseil communal – Installation, vérification des pouvoirs et prestation de serment des Conseillers élus
05. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance
06. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte
07. Conseil communal – Adoption d'un pacte de majorité
08. Bourgmestre – Installation et prestation de serment
09. Echevins – Installation et prestation de serment
10. CPAS – Election de plein droit des Conseillers de l'Action sociale présentés par les groupes politiques – Prise d'acte
11. Conseil de Police – Election d'un Conseiller de Police
12. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Pierre CHRISTIAENS

Philippe MORDANT